

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 25 septembre 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 27 août 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 27 août 2009

NOR D E F F 0 9 2 0 0 8 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 31 décembre 2008 (JO n° 14 du 17 janvier 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 12/2009. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 203 du 3 septembre 2009 ; texte n° 17 ; signalé au BOC 36/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 27 août 2009, l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

Au tableau figurant à l'article 2, la régie d'avances instituée auprès de l'établissement d'infrastructure de la défense de Tours (Indre-et-Loire) est supprimée.